

ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2018-02-20/21
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

•••

SEANCE
DU 20 FÉVRIER 2018

•••

L'An deux mille dix huit, le 20 FÉVRIER, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 14 février 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

Monsieur Joël CLOMENIL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BROCHOT Bernard, M CAILLEUX Jean-Michel, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COSTENTIN Stéphanie, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DULONDEL Michel, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HOUSSAIS Anthony, M HUBERT Xavier, M JENNAT Daniel, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, Mme MARAGLIANO Francine, M MARQUAIS Raynal, M MASSON Serge, M MOLINA Michel, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SILIGHINI Gérard, M SIMON Stéphane, M WATEL Patrik, M WILMART Marceau, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joël, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M DUTREMEE Serge, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, M NOEL Gilbert, Mme PECQUEUX Delphine, M POUCHIN Jacques, Mme ROUVEIX Michèle,

Monsieur MAUCOLIN Bertrand suppléant(e) de Monsieur BARRAL Fernand, Monsieur COUTARD Joël suppléant(e) de Madame BENARD Catherine, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Madame DHENIN Christine suppléant(e) de Monsieur MOREL Jean-Pierre, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Madame DUPONT Martine suppléant(e) de Monsieur ALLANO Jean-Claude.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Ludovic BOURRELLIER a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Monsieur Gérard SILIGHINI, Monsieur Daniel DOUARD a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur François

GANTIER a donné pouvoir à Madame Agnès BAUGE, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Madame Séverine GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Gérard FAUCHET, Madame Clarisse JUIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Monsieur Pascal VINÉ a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CISSEY Raymond, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur JAMES Jean-Claude, Madame KONTE Maryata, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur ROUSSEL Cédric, Monsieur VEYRI Timour, Madame VILAIN Mireille, Monsieur GAUTIER Francis, Monsieur GHZALALE Fouade, Monsieur HERVIEU Joel, Madame MARTIN Françoise,



Accusé de réception 027-200071454-20180220-2320-DE-1-1. Date de télétransmission : 28/02/18. Date de réception préfecture : 28/02/18. Date d'affichage :
--

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de Déplacements Urbains et Programme Local de l'Habitat
Extension de la procédure aux nouvelles communes qui ont intégré EPN au 1er janvier 2018

I. Contexte

Par délibération n°34 du 11 avril 2017, le conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie a fait le choix d'étendre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de Déplacements Urbains entamée en décembre 2015 par l'ex-Grand Evreux Agglomération, aux communes de l'ex-Communauté de Communes de la Porte Normande, en y ajoutant, conformément à la volonté exprimée lors des ateliers de préparation à la fusion, le volet Programme Local de l'Habitat (PLUi-HD). A cette occasion, conformément aux possibilités offertes par le code de l'urbanisme, les modalités et périmètres de concertation avec la population ont été adaptés pour prendre en compte cette nouvelle donnée.

Ce choix traduit une affirmation du rapprochement des deux anciennes intercommunalités à travers la construction et la mise en œuvre d'un projet partagé sur le nouveau territoire.

L'intégration de 12 nouvelles communes au 1er janvier 2018 pose de nouveau la question de l'extension de la procédure PLUi-HD en cours.

II. Proposition d'extension de la procédure aux nouvelles communes

Pour rappel, l'article L.153-9 du code de l'urbanisme prévoit que : « l'établissement public de coopération intercommunale mentionné au I de l'article L. 153-6 peut également délibérer pour étendre à la totalité de son territoire une procédure d'élaboration [...] d'un plan local d'urbanisme intercommunal engagée avant la date [...] de la modification de son périmètre [...]. Cette possibilité est ouverte si le projet de plan local d'urbanisme intercommunal n'a pas été arrêté. Cette délibération précise, s'il y a lieu, les modifications apportées aux objectifs définis dans la délibération initiale et expose les modalités de concertation complémentaires prévues.[...]

L'extension de la procédure PLUi-HD aux 12 nouvelles communes n'est pas susceptible de remettre en cause les travaux entamés, et constitue une opportunité pour doter Evreux Portes de Normandie d'une vision commune du développement de l'agglomération.

Il est proposé de ne modifier ni les objectifs définis dans la délibération initiale ni les modalités de concertation avec la population et de collaboration avec les communes. Il est revanche nécessaire d'ajuster les périmètres de concertation avec la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants ;
Vu la délibération n°35 du conseil communautaire du Grand Evreux Agglomération en date du 16 décembre 2015 ;
Vu la délibération n°34 du conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie en date du 11 avril 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2017-72 en date du 20 décembre 2017 portant adhésion des communes d'Acon, Courdemanche, Droisy, Fontaine-sous-Jouy, Illiers-l'Eveque, Jouy-sur-Eure, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Moisville, Mouettes, Muzy, et Saint-Germain-sur-Avre à la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie ;

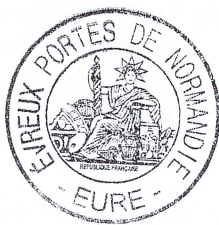
Considérant la volonté de valoriser le territoire d'Evreux Portes de Normandie en définissant un projet commun au territoire, qui orientera la dynamique territoriale et optimisera les ressources du territoire ;

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **PRESCRIRE** l'extension de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de Déplacements Urbains et Programme Local de l'Habitat (PLUi-HD) engagée par le Grand Evreux Agglomération, par délibération du 16 décembre 2015, puis reprise par Evreux Portes de Normandie, par délibération du 11 avril 2017, à l'échelle de l'ensemble du territoire d'Evreux Portes de Normandie suite à l'extension de son périmètre ;

- **APPROUVER** la modification des périmètres de concertation avec la population rendue nécessaire par l'extension de la procédure d'élaboration du PLUi-HD à l'échelle du territoire d'Evreux Portes de Normandie, comme ci-annexé.

ADOPTÉ



Le Président d'Evreux Portes de Normandie

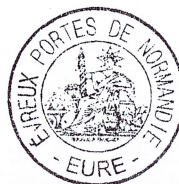
Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE...**2.8.FEV...**2018

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL

